

# Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 24 avril 2026 à 20h30

**Convoqué le 11 avril 2026, le Conseil municipal de Naisey-les-Granges s'est réuni en mairie, le vendredi 24 avril 2026 à 20h30, sous la présidence de Madame la Maire, Catherine ROY.**

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Présents :** Yann AUBERTIN, Djimmy BARBIER, Etienne BIZE, Pascal BONNEFOY, Adeline CARLOT, Gaëlle GAMOND, Stéphane LEVASSEUR, Estelle MATHEY, Ludovic PERY, Maud QUINET, Catherine ROY, Christophe RUBRECHT, Sandrine SAPOLIN, Patrice THIEBAUD.

**Absent ayant voté par procuration :** Christelle GARCIA à Gaëlle GAMOND.

Le quorum étant atteint, Madame la Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le Conseil municipal élit Sandrine SAPOLIN, secrétaire de séance.

## **Ordre du jour de la séance :**

1. Procès-verbal du Conseil municipal du 20 mars 2026
2. Urbanisme
3. Subventions aux associations
4. Vote des taxes
5. Vote des budgets 2026
6. Désignation des délégués au sein des différentes structures
7. Questions diverses

### **1. Procès-verbal de la réunion du 20 mars 2026**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 est arrêté et signé par le maire sortant et la secrétaire de séance de la précédente réunion.

**Vote :            Pour : 15        Contre : 0        Abstention : 0**

### **2. Urbanisme**

*Rapporteur : Catherine ROY*

#### **► Permis de construire :**

JEANNINGROS Patricia	Modification et extension du pavillon existant	25 Grande rue (accord)
EARL DEVILLERS Pol	Construction bâtiment agricole type tunnel	rue des Roches (accord)

#### **► Déclaration préalable :**

DANVICH Antonin	Construction d'un abri	3 impasse Thalangin (accord)
-----------------	------------------------	------------------------------

### **3. Subventions aux associations**

*Rapporteur : Catherine ROY*

La maire présente au Conseil municipal les subventions votées et versées en 2025 ainsi que les propositions de subventions 2026.

Organismes	Subventions votées en 2025	Subventions versées en 2025	Propositions 2026
A.D.M.R.	50 €	50 €	50 €
Anciens combattants de Bouclans	50 €	50 €	50 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	50 €	50 €	50 €
Amicale des parents d'élèves de Naisey	300 €	300 €	300 €
Association des donneurs de sang	50 €	50 €	50 €
Espérance sportive de Naisey-les-Granges	250 €	250 €	250 €
Foyer socio-éducatif de Saône (collège)	400 €	296 €	232 €
Ligue de l'enseignement (écran mobile)	680 €	680 €	680 €
Accro'Gym	200 €	200 €	200 €
Andernach	200 €	200 €	200 €
Comice du 1 <sup>er</sup> Plateau	50 €	50 €	0 €
Coop. Scolaire Naisey (1)	600 €	600 €	2 600 €
Souvenir Français	50 €	50 €	50 €
Comité des fêtes	200 €	200 €	200 €
D'Potes en scène	100 €	100 €	100 €
OncoDoubs	200 €	200 €	200 €
Ronde de l'espoir	100 €	100 €	100 €
Divers			300 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 780 €</b>	<b>3 376 €</b>	<b>5 612 €</b>

(1) dont voyage scolaire Londres 2026 : subvention de 100 € par élèves

### **DÉLIBÉRATION N° 2026.19**

La maire propose d'arrêter les montants des subventions annuelles aux associations pour l'année 2026 selon le tableau ci-dessous :

Organismes	Subventions 2026
A.D.M.R.	50 €
Anciens combattants de Bouclans	50 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	50 €
Amicale des parents d'élèves de Naisey	300 €
Association des donneurs de sang	50 €
Espérance sportive de Naisey-les-Granges	250 €
Foyer socio-éducatif de Saône (collège)	232 €
Ligue de l'enseignement (écran mobile)	680 €
Accro'Gym	200 €
Andernach	200 €
Coop. Scolaire Naisey	2 600 €
Souvenir Français	50 €
Comité des fêtes	200 €
D'Potes en scène	100 €
OncoDoubs	200 €
Ronde de l'espoir	100 €
Divers	300 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 612 €</b>

(1) dont voyage scolaire Londres 2026 : subvention de 100 € par élèves

Le Conseil municipal, soucieux de soutenir aux mieux les associations, décide d'accorder les subventions 2026 présentées ci-dessus, sous réserve de présentation de leur compte-rendu d'Assemblée générale et de leur bilan financier respectif avant le 31 octobre 2026.

**Vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

#### 4. Vote des taxes

Rapporteur : Catherine ROY

La maire informe le Conseil municipal du montant des dotations versées par l'Etat à la commune pour 2026. Le total des dotations s'élève à 105 416 € soit 3 395 € de plus qu'en 2025.

#### **DÉLIBÉRATION N° 2026.20**

Madame la Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Madame la Maire propose de ne pas modifier les taux pour 2026.

#### **Le Conseil municipal,**

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,34 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20,70 %
- taxe d'habitation : 18,63 %

**CHARGE** Madame la Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

**Vote :**            **Pour : 15**        **Contre : 0**        **Abstention : 0**

#### 5. Vote des budgets 2026

##### ► Travaux forestiers 2026

Rapporteur : Patrice THIEBAUD

Avant le vote du budget forêt, Patrice THIEBAUD présente les devis pour les travaux forestiers 2026 dans les parcelles 5, 6, 8 et 55, sollicités auprès de plusieurs entreprises :

	ONF	COULET Travaux Forestiers (CTF)	EURL MAGNIN Emmanuel	DEVAUX Pascal
Manuel et mécanisé	14 594.55 €	9 788.50 €		
Manuel (Dégagement + plants)				9 090.00 €
Mécanisé (Dégagement)			1 981.50 €	
			11 071.50 €	

Sur proposition de la commission forêt et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Retient la proposition de la société COULET Travaux Forestiers (CTF) d'un montant de 9 788,50 € HT.
- Autorise la maire à signer tout document nécessaire à cette décision.

**Vote :**            **Pour : 15**        **Contre : 0**        **Abstention : 0**

## ► Vote des budgets 2026

Rapporteur : Catherine ROY

### **DÉLIBÉRATION N° 2026.21**

La maire présente au Conseil municipal les budgets 2026 :

#### **Budget communal (63600)**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	534 799,00 €	1 196 321,13 €
Investissement	514 886,58 €	514 886,58 €

#### **Budget forêt (63602)**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	123 550,00 €	339 294,88 €
Investissement	20 842,15 €	20 842,15 €

#### **Budget photovoltaïque Naisey (63650)**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 746,00 €	6 617,98 €
Investissement	10 488,15 €	10 488,15 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte les budgets présentés ci-dessus.
- autorise la maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, sur tous les budgets cités ci-dessus.

**Vote :            Pour : 15        Contre : 0        Abstention : 0**

## **6. Désignation des délégués au sein des différentes structures**

Rapporteur : Catherine ROY

### **► Désignation des délégués titulaire et suppléant au sein du Syndicat mIkte des Eaux de la Haute Loue – SIEHL**

#### **DÉLIBÉRATION N° 2026.22**

Madame la Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune de Naisey-les-Granges adhère au Syndicat mIkte des Eaux de la Haute-loue pour la compétence **Eau Potable**.

Suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire que le Conseil municipal procède au renouvellement des délégués représentant la collectivité au sein du SIEHL.

VU l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral N°25-2026-04-01-00015 en date du 1<sup>er</sup> avril 2026, validant les statuts du SIEHL et notamment : l'article 9.1 fixant les règles de représentativité comme suit :

- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune de moins de 1 000 habitants ;
- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune de 1 000 à 3 000 habitants ;
- 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants par commune de plus de 3 000 habitants ;

**Considérant** qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

**Considérant** que le Conseil municipal et l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide :

- De désigner :

**Titulaire**

Christophe RUBRECHT

**Suppléant**

Stéphane LEVASSEUR

- Donne pouvoir à Madame la Maire pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision.

**Vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

### ► Désignation d'un élu et d'un agent délégués au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

#### ***DÉLIBÉRATION N° 2026.23***

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal qu'en adhérant au Comité National d'Action Sociale (CNAS) en 2008, la collectivité a choisi de mettre en place une politique d'action sociale pour son personnel, conformément aux dispositions de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale.

Cette loi confie le soin à chaque assemblée délibérante de déterminer le type des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour la réalisation des prestations en faveur du personnel communal.

L'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un élu et d'un agent délégués, chargés de représenter la collectivité au sein du CNAS.

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;  
Vu les articles L2121-1 et L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'article 6 des statuts du CNAS ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner comme :

- élu délégué : Catherine ROY
- agent délégué : Delphine PONIARD

**Vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

### ► Affouage - Désignation des garants

#### ***DÉLIBÉRATION N° 2026.24***

Le Conseil municipal désigne, pour toute la durée du mandat électif, les 3 garants suivants pour la gestion des affouages :

- Patrice THIEBAUD
- Djimmy BARBIER
- Etienne BIZE

**Vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

### ► Comité d'Animation du Plateau

Le Conseil municipal désigne deux conseillers municipaux pour représenter la commune au sein du Comité d'Animation du Plateau :

- Pascal BONNEFOY
- Maud QUINET

**Vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

## ► Communes forestières du Doubs

Le Conseil municipal désigne, pour toute la durée du mandat électif, les conseillers suivants pour représenter la commune :

**Titulaire**  
Patrice THIEBAUD

**Suppléant**  
Etienne BIZE

**Vote :            Pour : 15        Contre : 0        Abstention : 0**

### 7.        Questions diverses

*Rapporteur : Catherine ROY*

➤ Location de terrain : La maire informe le Conseil municipal de la location d'un terrain en vue d'y stocker du bois de chauffage sur la parcelle ZK 133 (La Vanne) d'une superficie de 1,70 ares à M. et Mme LAMBERT Dominique et Emmanuelle.

➤ Gravity Media assure pour France Télévisions la retransmission télévisée du « Tour de France 2026 ». Pour les nécessités techniques de cette opération, la maire a autorisé de stationner 5 véhicules dont 3 de type camionnette ainsi que 2 voitures, qui permettront de relayer les images, le vendredi 17 juillet 2026.

➤ Il a été constaté une vitesse excessive lors de la traversé du village, le Conseil municipal va se pencher sur ce problème.

➤ Dates à retenir :

5 juin 2026                      Réunion du Conseil municipal à 20h30

10 juillet 2026                      Réunion du Conseil municipal à 20h30

La maire lève la séance à 21h40.

La maire,  
Catherine ROY  
(Original signé)

La secrétaire de séance,  
Sandrine SAPOLIN  
(Original signé)

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 27 avril 2026.